

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 29 novembre 1952 portant modifications au Code général des Impôts directs.

n° 29

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 décembre 1952

Numéro JO
n° 5 du 01/04/1953

Date du numéro
1 avril 1953

VISAS

Le Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, Vu la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 fixant le régime électoral, la composition et la compétence du Conseil Représentatif en Côte Française des Somalis ; Délibérant en matière d'impôts, taxes et contributions, conformément à l'article 13 de la loi susvisée : A adopté dans sa séance du 29 novembre 1952 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le titre X du Code général des Impôts directs (impôt foncier sur les pailotes et maisons en planches), art. 156, est abrogé pour compter du 1er janvier 1958.

Le Secrétaire:Signe : J. MARY.Le PrésidentSigné : A.V. SAHATDJIAN.